



DEMANDE DE DEVIS

MISSION CONTROLE TECHNIQUE

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'intervention du contrôleur technique concrétisée par des avis dans les conditions des articles L. 111-23 à 26 du code de la construction et de l'habitation et portant sur les natures et domaines définis à l'article 3 ci-après pour la conception et l'exécution des travaux suivants :

Aménagement d'une salle de restauration scolaire au niveau 0 du bâtiment de la salle polyvalente - pour la Commune de MIZOËN

Les travaux seront assurés suite à un appel d'offres auprès de différentes entreprises.

Le coût des travaux est estimé à **145 000 € HT**.

La déclaration préalable a été déposée en date du 17/12/2021.

Les travaux sont prévus de **fin mars à fin août 2022**, soit sur **5 mois** dont 1 mois de préparation préalable.

1.2. Présentation de l'opération :

Le bâtiment a été construit en 1985-86. Le niveau le plus bas est partiellement enterré dans la pente avec deux façades (Nord et Ouest) qui sont émergentes et donc éclairées naturellement. La structure est en béton armé avec façades porteuses et une trame de poteaux poutres d'environ 4 m. L'espace principal, sous la salle des fêtes, a été laissé "en attente" avec un sol en remblais de granulats. Les poteaux de section 20 x 20 cm sont fondés sur des plots de 70 x 70 cm de largeur et de profondeur approximativement équivalente. Les plots ne sont pas reliés entre eux par des longrines. L'état du bâtiment est bon et aucune fissure n'est visible.

Le projet consiste à décaisser la couche supérieure de granulats pour couler une dalle béton de 20 cm sur 10 cm d'isolant incompressible (XPE), avec un revêtement en carrelage.

La suite des travaux concerne les lots de second œuvre (plâtrerie, peinture, menuiseries) et les lots techniques (plomberies, sanitaires et électricité) sans particularités spécifiques.

Compte tenu de la difficulté d'accès, du budget de l'opération et de l'aspect non structurel du dallage il n'est pas envisagé de procéder à une étude géotechnique avant réalisation du dallage.

1.3. Intervenants

Maître d'Ouvrage :

Commune de Mizoën

62 route d'Emparis

38142 MIZOËN

Tél : 04 76 80 11 39

M. Bernard MICHEL, Maire

mairie@mizoen.fr

Maîtrise d'œuvre:

RIGASSI & ASSOCIES ARCHITECTES

14, rue Génissieu

38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 11 72

M. Vincent RIGASSI

vincent.rigassi@ra2.fr

Les interventions confiées au contrôleur technique concernent les natures d'aléas suivants tels que définis dans le CCTG et la norme NFD 03-100 :

2.1. Missions de base

- LP (L+P1): Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- LE: Solidité des existants,

- SEI: Sécurité des personnes dans les constructions, applicable aux ERP et IGH.

2.2. Missions complémentaires:

- PS: Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- HAND: Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- Mission Att Hand : relative à la délivrance de l'attestation finale handicapés,

Le contrôle intervient pendant la conception et l'exécution des ouvrages jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement pendant laquelle les interventions du contrôleur technique sont demandées par le Maître d'Ouvrage.

3. Définition des interventions

Les prestations demandées au Contrôleur Technique sont les suivantes :

- Analyse des documents d'Avant Projet ;
- Participation éventuelle à une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours;
- Analyse des Dossiers de Consultation des Entreprises et remise du rapport ;
- Analyse des documents d'exécution et remise de rapports correspondants ;
- Suivi des travaux ;
- Réception des installations ;
- Inspections de chantier ;
- Remise du rapport final.

Les interventions du Contrôleur Technique s'achèvent à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, telle qu'elle est définie à l'article 44.1 du CCAG applicables aux marchés publics de travaux.

4. Conditions d'exécution du contrôle

Le Contrôle Technique interviendra dans les conditions fixées par le CCTG applicable aux prestations de contrôle technique.

Si le Contrôleur n'a pas reçu les documents qu'il estime nécessaires à ses missions, il est tenu de le signaler au Maître d'Ouvrage.

Le contrôleur est tenu de participer à toutes les réunions nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Présence minimale sur le chantier

Le contrôleur technique devra participer à toute réunion provoquée par le Maître d'Ouvrage ainsi qu'aux réunions hebdomadaires de chantier. Une participation à ces réunions une semaine sur deux peut le cas échéant être acceptée selon les besoins ou urgences du chantier.

Responsable technique du contrôle

Dès la signature du présent marché, le Contrôleur Technique désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis prévus à l'article 12 du CCTG.

Le changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

5. Pénalités (retard, absence)

Les délais d'exécution sont fixés lors de la consultation.

~~En cas de retard dans l'exécution des prestations, le Titulaire subira sur ses créances des pénalités dont le montant est fixé à 1/3 000 du montant de la part de la prestation pour laquelle le retard est constaté.~~

~~En cas de retard pour la remise du rapport D.C.E, tels que prévus aux articles précédents, il sera appliqué une pénalité de 200 € par jour de retard.~~

~~En cas d'absence à une réunion à laquelle le Contrôleur Technique aura été convoqué ou à deux réunions de chantier successives, il sera appliqué une pénalité de 120 € HT.~~

6. Assurance

Dans un délai de 15 jours à compter de la signature du marché et avant tout commencement d'exécution, le Titulaire doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité obligatoire en application de l'article L 241-1 du code des assurances.

Le défaut d'assurance entraîne la résiliation du marché aux frais et risques du Titulaire.

7. Critères de notation

Prix 30 % - mémoire technique 50% - temps passé 20%

Mémoire technique : présenter le positionnement envisagé du point de vue de la solidité des ouvrages et plus de l'appréhension globale vis-à-vis de ce projet.

Temps passé : détailler le temps prévu (réunions, visites et rapports) en adéquation avec la nature du projet et le coût des travaux (145 000 € HT) – durée de chantier envisagée sur 5 mois.

8. Remise des offres

Les offres dématérialisées devront être remises le **vendredi 28 janvier 2022 à 12h00** par mail à l'adresse suivante : mairie@mizoen.fr